

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le six du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLE

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juillet 2022

Absents excusés : M. Maurice ROBIDOU a donné procuration de vote à M. André DUBOURG
M. Yves BIGOT a donné procuration de vote à M. FOURRIER
Mme Françoise MOUCHEL a donné procuration de vote à Mme COLUSSI
M. Guy VIDELOUP a donné procuration de vote à Mme CHARMEUX
M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 50/2022 – MODIFICATION DU BAIL DE L'INFIRMIER

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 9 Votants : 13

Vu le bail en date du 21 septembre 2021, avec Monsieur Vincent HARDY, infirmier à la maison de santé, sise 1 rue de la boussaquière, 35120 SAINT-BROLADRE,
Vu la demande de Monsieur Brendan GAUTIER, infirmier, d'intégrer le contrat de location,
Considérant la demande de Monsieur Vincent HARDY de modifier le bail de location de la cellule portant le numéro 4,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de modifier le bail de location de la cellule n°4 de la maison de santé
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le bail de location de la cellule n°4 avec Monsieur Vincent HARDY, infirmier et Monsieur Brendan GAUTIER, infirmier, à compter du 1^{er} août 2022, dans les conditions prévues dans le bail initial.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 12 juillet 2022
et transmission en Préfecture, le 12 juillet 2022
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,
Le 12 juillet 2022
Le Maire, Jean-François GOBICHON

